

Compte rendu
Non exhaustif et succinct
Réunion CSE du 25/06/24

BLAGNAC, le 28/06/2024

Impact des baisses de cadences d'Airbus

La baisse des cadences des FAL A320 et A350 à Toulouse liée aux problèmes d'approvisionnement de la chaîne logistique, ainsi que la décision d'Airbus de réduire le budget Flight Test jusqu'à la fin de l'année, occasionnent une baisse de notre activité à Toulouse, avec un sureffectif à ce jour d'environ 50 salariés.

Airbus qui est aussi impacté par cette baisse de charge de travail pour ses salariés envisagerait de ré-internaliser certaines activités actuellement sous traitées, donc avec un impact potentiellement négatif sur notre activité.

Notre société va postuler à de nouveaux contrats liés au démarrage de la nouvelle FAL A321 XLR à l'usine JLL de Toulouse.

Le cahier des charges de ces nouvelles activités doit être réceptionné pour début 2025, pour un démarrage des prestations mi 2025, si nous sommes retenus.

La prestation de gestion des reliquats/OSW à Toulouse se porte très bien tout comme nos activités sur Marignane, mais avec de grosses difficultés de recrutements.

Un 5eme poste 21 sur la FAL A330 à Toulouse sera opérationnel début septembre, pour lequel 40 de nos salariés sont actuellement en formation.

Tant que la prestation n'a pas démarré, ces 40 salariés s'ajoutent donc temporairement aux 50 salariés en sureffectif.

Un redémarrage de notre activité est toujours espéré pour Septembre / Octobre avec une augmentation de notre charge de travail potentiellement pour la fin de l'année pour maintenir les objectifs de livraison de notre principal client.

La direction déplore le manque de visibilité de notre principal client et précise ne pas avoir d'alerte particulière à ce stade mais se veut prudente.

La totalité des nouvelles sessions de CQPM ont été stoppées et la vigilance reste de mise sur les embauches.

Si la situation venait à se dégrader d'ici au mois de septembre, la direction pourrait alors envisager d'accepter des demandes de ruptures conventionnelles.



Compte rendu
Non exhaustif et succinct
Réunion CSE du 25/06/24

BLAGNAC, le 28/06/2024

État des effectifs au 31/05/2024 :

DAS : 1425 & 175,19 intérim
IBERICA : 177
GMBH (Allemagne) : 96 & 17 intérim
Ylipson : 61
Chine : 7
AUSGAEL (USA) : 3

Renégociation contrats Flight Test :

Pour la qualité Flight Test, des réponses définitives sont attendues en septembre.
Pour la production Flight Test, les discussions concernant le renouvellement doivent aboutir en septembre.

Retour de la commission économique :

Globalement, les chiffres du premier semestre de l'exercice, d'octobre à mars, sont extrêmement bons, puis, en avril et en mai, une baisse d'activité significative a été constatée.

Les conditions financières arrêtées au 31 mai associées à la deuxième AG de 1,5% ne sont pas réunies, par conséquent cette deuxième AG ne sera malheureusement pas versée au 1er juillet, la direction s'est engagée à communiquer aux salariés.

Taux de fréquence Accidents du travail :

Au 31 mai, le taux de fréquence des accidents du travail est de 16,61.

Il reste 4 mois, jusqu'au 30 septembre (date de fin de l'exercice), pour redescendre en dessous de l'objectif, qui est de 16 et valider le deuxième paramètre de la formule d'intéressement.

Pour le premier paramètre, lié aux résultats économiques, cela semble malheureusement compromis, mais il est toujours possible de déclencher de l'intéressement en étant plus vigilant, car les deux paramètres s'additionnent.

La sécurité est l'affaire de tous.

Carte pressing intérimaires :

Les intérimaires sur des contrats de plus de 4 mois peuvent également bénéficier de la carte pressing.

Ils doivent se rapprocher de leur société d'intérim s'ils ne l'ont pas déjà.

Indemnités transport :

La direction précise avoir eu un retour oral de l'URSSAF qui indique que même si nous parvenions à remettre en place des indemnités transport légales, alors il y aurait toujours des incertitudes sur une possible remise en question de la légalité de ces indemnités avec un possible revirement de position de l'URSSAF après coup.

Par ailleurs, depuis son rattachement à DAHER, la société AAA a également été redressée lourdement par l'URSSAF sur l'indemnité transport considérée maintenant aussi comme illégale.

Tous ces éléments ne plaident malheureusement pas pour une remise en place des indemnités transport.

Nouvelles règles congés ancienneté :

Suite à l'application des nouvelles règles de congés payés d'ancienneté de la nouvelle convention collective, l'ancienneté étant appréciée au 1er juin de chaque année, les salariés vont prochainement constater qu'un jour supplémentaire de congé d'ancienneté après deux ans d'ancienneté est désormais octroyé.

Particulièrement les Cadres, pour lesquels **FO DAS** s'est battu et a obtenu 1 jour de congé supplémentaire après un an d'ancienneté.

Plus d'informations sur :

www.fo-das.com/CPAN